



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## COMITÉ DE L'AGRICULTURE

### Vingt-cinquième session

Rome, 26-30 septembre 2016

### Activités menées par la FAO dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture relevant du Cadre stratégique

#### Résumé

Le présent document donne une vue d'ensemble des réalisations de la FAO dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture (production agricole, élevage, sécurité des produits alimentaires, gestion des ressources naturelles et développement rural) pendant la période 2014-2015, de l'évolution et des mondiales qui sont susceptibles d'influencer les activités futures de la FAO dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et des domaines d'action prioritaires à prendre en compte lors de l'examen quadriennal du Cadre stratégique et de l'élaboration du Plan à moyen terme 2018-2021.

#### Suites que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité:

- à prendre note des réalisations obtenues ainsi que de l'évolution et des tendances relevées dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture (sections II et III) et à formuler des observations à ce sujet;
- à fournir des indications sur les principales priorités de travail de la FAO dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture dont il faudra tenir compte lors de l'examen du Cadre stratégique et de l'élaboration du Plan à moyen terme 2018-2021 (Section IV).

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

Ren Wang  
Sous-Directeur général  
Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs  
Tél: +39 0657054523

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



mr233

## I. INTRODUCTION

1. Comme le prévoit le système de programmation, budgétisation et suivi axé sur les résultats mis en place par la Conférence en 2009, le Plan à moyen terme (PMT) 2014-2017 a été examiné en 2014 à la lumière des évolutions et des faits nouveaux intervenus dans l'environnement extérieur et des avis fournis par les conférences régionales, les comités techniques, le Comité du Programme et le Comité financier, ainsi que le Conseil. Le PMT 2014-2017 (révisé)<sup>1</sup> a été approuvé par la Conférence de la FAO en juin 2015.

2. En 2015 et 2016, les organes directeurs de la FAO ont régulièrement réitéré leur vif attachement à la continuité de la direction stratégique de l'Organisation, pour que le potentiel du Cadre stratégique se réalise intégralement (voir l'annexe 1). D'importants éléments d'une portée mondiale se sont fait jour en 2015-2016 et serviront de cadre aux activités futures de la FAO. Ce sont:

- a) Les 17 objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Organisation des Nations Unies au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui vise à mobiliser les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.
- b) L'Accord de Paris adopté par la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21), qui renforce l'action mondiale face à la menace du changement climatique.
- c) La deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et les documents qui en sont issus, la Déclaration de Rome et son Cadre d'action, qui établissent les options politiques et les programmes recommandés pour la mise en place d'un environnement favorisant l'amélioration de la nutrition dans tous les secteurs.
- d) Le Sommet humanitaire mondial, qui propose un programme dont les grandes lignes visent une refonte et une relance du système mondial d'aide humanitaire.
- e) Le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, qui adopte un cadre orienté vers l'avenir et vers l'action afin de renforcer la résilience et de réduire les risques et les pertes causés par les catastrophes.
- f) Le Sommet des Nations Unies sur les réfugiés et les migrants; enfin
- g) La Conférence HABITAT III et le nouveau Programme de développement urbain.

3. L'examen quadriennal du Cadre stratégique de la FAO et l'élaboration d'un nouveau PMT 2018-2021 ont été entrepris en 2016, dans le cadre des conférences régionales et des comités techniques, et ces documents devront être approuvés par le Conseil et la Conférence au cours du premier semestre de 2017. L'Organisation aura ainsi l'occasion de recentrer ses travaux en vue d'obtenir des résultats plus concrets, en particulier au niveau des pays. Le Conseil s'est réjoui de l'alignement du Cadre stratégique de la FAO sur les ODD et a noté qu'il serait possible de renforcer encore la cohérence lors de l'élaboration du PMT 2018-2021.

4. Dans ce contexte, le présent document donne une vue d'ensemble des activités de la FAO dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, qui s'articule comme suit:

- a) Un bref aperçu des réalisations de la FAO contribuant aux objectifs stratégiques (OS) pendant l'exercice biennal 2014-2015.
- b) Les évolutions et tendances mondiales influençant les activités de la FAO dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, qui doivent être prises en compte dans l'examen du Cadre stratégique et l'élaboration du PMT 2018-2021.
- c) Les futurs domaines d'action prioritaire dans le contexte du Cadre stratégique de la FAO et de l'évolution et des tendances relevées au niveau mondial.

---

<sup>1</sup> C 2015/3.

## II. RÉALISATIONS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE LA FAO DANS LE SECTEUR DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE EN 2014-2015

5. Le Rapport sur l'exécution du programme 2014-2015<sup>2</sup> illustre les réalisations de l'Organisation pendant l'exercice biennal. La FAO a fait tout son possible pour que la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition soient constamment au centre des préoccupations de la communauté internationale. C'est pourquoi l'alimentation et l'agriculture sont au cœur même du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs stratégiques de l'Organisation s'inscrivent dans le droit fil des objectifs de développement durable (ODD). La FAO a fourni des avis techniques à ses États Membres afin de les aider à participer aux négociations concernant l'Accord de Paris et à respecter leurs engagements, en veillant à relier le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire. En signant la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action, les dirigeants du monde entier se sont engagés à mettre en place des politiques nationales visant à éliminer la malnutrition et à transformer les systèmes alimentaires de manière à garantir des régimes alimentaires nutritifs pour tous.

6. Pendant l'exercice biennal 2014-2015, la FAO a réalisé près de 90 pour cent de ses produits attendus, ce qui signifie qu'elle a fourni l'assistance sur laquelle elle s'était engagée dans le Programme de travail et budget. En conséquence, elle a pu aider ses Membres à réaliser près de 80 pour cent des résultats escomptés et montrer que les activités et les efforts de l'Organisation ont des effets importants et mesurables. Lorsque les objectifs n'ont pas été atteints, de précieux enseignements ont été tirés quant aux difficultés rencontrées et à la manière de les affronter à l'avenir.

7. Trente-huit pour cent des pays ont bien progressé dans les domaines critiques de la gouvernance, des mécanismes de coordination et des partenariats améliorés à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition – contre 19 pour cent à peine en 2014. En même temps, les remarquables progrès accomplis aux niveaux mondial et régional au cours de l'exercice biennal se retrouvent peu à peu au niveau des pays, surtout en ce qui concerne la reconnaissance du rôle de la société civile et du secteur privé dans les mécanismes nationaux de gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

8. La FAO a soutenu 245 initiatives dans 89 pays, axées sur des pratiques allant dans le sens d'une production agricole durable au moyen d'approches participatives, et a obtenu des résultats qui ont largement dépassé la cible fixée: ne serait-ce qu'en Afrique, 80 initiatives ont bénéficié de l'appui de l'Organisation. Dans 41 pour cent des pays, le resserrement de l'écart des rendements agricoles a été élevé ou moyen-élevé et l'on a observé, dans plus de la moitié des pays, une diminution de la surface de végétation naturelle et d'écosystèmes protégés ayant disparu au profit de l'agriculture. Par ailleurs, la FAO a appuyé 215 initiatives dans 74 pays afin de favoriser l'adoption d'approches intégrées et multisectorielles à l'échelle des écosystèmes qui ont donné des résultats notables en matière de gestion des ressources naturelles, d'approches fondées sur les écosystèmes dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, d'une gestion durable des ressources en terres et en eaux, de la conservation de la biodiversité et de la promotion de plans d'aménagement des terres et des bassins versants.

9. Le renforcement des partenariats avec les régions, les pays et les partenaires fournisseurs de ressources a permis à la FAO d'aider 18 pays à définir des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement rural durable et équitable sur le plan de l'égalité hommes-femmes, à les mettre en œuvre et à en assurer le suivi. Grâce aux outils d'orientation de la FAO, aux études de cas et à de bonnes pratiques telles que les écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage à la vie pour les jeunes, 10 pays ont formulé et mis en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes qui favorisent la

---

<sup>2</sup> C 2017/8 PIR 2014-15 (<http://www.fao.org/pir>).

création d'emplois décents dans les zones rurales, tandis que seuls 5 pays ont bénéficié d'une aide de l'Organisation ayant pour objet d'étendre le champ d'application des normes internationales du travail.

10. Dans le cadre de l'Initiative «Save Food», un réseau de partenariats a été constitué avec plus de 500 membres issus d'organisations de la société civile, du secteur privé, d'organismes des Nations Unies et d'établissements universitaires et la FAO a aidé 45 pays à réduire leurs pertes et gaspillages alimentaires. La FAO a également soutenu les petits acteurs des chaînes de valeur dans 56 pays en vue de rendre celles-ci plus inclusives, efficaces et durables au niveau local. Les activités de la FAO en faveur de politiques d'appui, d'instruments financiers et d'investissements ont été pleinement réalisées, toutes les cibles ayant été atteintes. Trente-huit pays ont bénéficié de l'appui de la FAO pour accroître les investissements responsables dans des systèmes agroalimentaires efficaces et inclusifs.

11. Quelque 76 pays ont bénéficié de l'appui de la FAO afin de mettre en place des normes, des directives et des pratiques permettant de faire face aux risques et aux urgences. Dans ce domaine, l'Organisation s'est attachée principalement à promouvoir des activités de formation aux niveaux national, sous-régional et régional concernant les Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage et les Pratiques de bonne gestion des urgences. La FAO a aidé des pays en Afrique et en Asie à renforcer leurs stratégie de préparation à la grippe aviaire. L'Organisation a joué un rôle de chef de file pendant des urgences qui avaient des répercussions importantes sur le secteur agricole. Tous les pays qui étaient aux prises avec des urgences de niveau 3 et 88 pour cent des pays confrontés à des urgences de niveau 1 et 2 ont bénéficié du soutien que fournit la FAO pour la coordination des interventions d'urgence.

12. Les récapitulatifs des résultats et des réalisations correspondant à chaque objectif stratégique, y compris les données sur la parité hommes-femmes et les statistiques, sont fournis en Annexe 2 et d'autres détails peuvent être consultés sur le site de la FAO à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/pir/>.

### **III. ÉVOLUTION ET TENDANCES MONDIALES ET LEURS IMPLICATIONS POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

13. Les faits nouveaux et les tendances ci-après sont en lien avec les thèmes examinés par la présente session du Comité de l'agriculture et avec les processus internationaux en cours ayant un impact sur l'agriculture, l'élevage, la sécurité des aliments, la nutrition, la gestion des ressources naturelles ainsi que les aspects sociaux, techniques, économiques, institutionnels et structurels liés au développement agricole et au développement rural en général, dans le contexte des tendances présentées au Comité de l'agriculture à sa vingt-quatrième session, en 2014<sup>3</sup>.

#### **A. Le contexte mondial du développement et son importance pour l'alimentation et l'agriculture**

##### ***a) Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 accompagné des ODD et le Programme d'action d'Addis-Abeba***

14. Le programme de développement durable à l'horizon 2030, qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016, opère un changement de paradigme dans la vision, l'approche et l'ambition de la communauté internationale à l'égard du développement. Trois documents qui ont été adoptés au niveau intergouvernemental composent le Programme à l'horizon 2030: «Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030», le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris sur le changement climatique. Les États Membres ont déclaré que ce programme d'action est universel et indivisible. Ils insistent sur la réalisation simultanée des trois composantes au moyen d'approches globales articulées horizontalement.

---

<sup>3</sup> COAG/2014/2.

15. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un engagement historique en matière de lutte contre la pauvreté et la faim, de promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles et de réponse au changement climatique; il s'articule autour de 17 objectifs de développement durable (ODD) interconnectés, eu égard au fait qu'il n'est pas possible de s'attaquer séparément aux problèmes liés à l'alimentation, aux moyens d'existence et à la gestion des ressources naturelles. L'engagement normatif général qui est présent au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est que «personne ne doit être laissé pour compte». Ce principe résume l'engagement spécifique des Nations Unies à l'égard de l'inclusion sociale, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, de la protection des personnes vulnérables et de l'idée que le succès doit être mesuré à l'aune des impacts sur les plus défavorisés. Il exige une action volontariste pour venir à bout des inégalités et met durement à l'épreuve les recettes politiques en tout genre.

16. Dans les domaines relevant du mandat de la FAO, les aspirations politiques du nouveau programme d'action sont vastes et appellent de profondes transformations: l'éradication de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition; la transition vers une production plus durable au niveau mondial, la transformation et la consommation de produits alimentaires et agricoles, notamment un vaste engagement visant à protéger la biodiversité, à veiller à une utilisation durable des terres, des sols, des pêches, des forêts, des montagnes, des océans et des eaux, et à réduire les pertes et gaspillages alimentaires; un engagement sous forme de traité, soutenu par des ressources importantes, afin de prendre des mesures visant à maintenir le réchauffement climatique bien au-dessous de 2 °C, tout en prenant des mesures en temps opportun pour promouvoir l'adaptation et renforcer la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience face au climat.

17. Le Programme d'action d'Addis-Abeba s'appuie sur les deux précédentes conférences internationales sur le financement du développement. Il aborde toutes les sources de financement et couvre la coopération sur plusieurs questions, notamment la technologie, la science, l'innovation, le commerce et le renforcement des capacités. La mobilisation de ressources au niveau national est un élément central du programme d'action, mais les engagements à l'égard de l'aide publique au développement ont été réaffirmés, en particulier en faveur des pays les moins avancés, notamment les promesses de contributions destinées à intensifier la coopération Sud-Sud. Par ailleurs, le document final souligne qu'il est important que les investissements privés soient compatibles avec les principes du développement durable et encadrés par des politiques publiques et des réglementations offrant un juste degré d'incitation. La mise en place d'un nouveau mécanisme facilitant le financement de nouvelles technologies à l'intention des pays en développement a également été décidée.

### ***b) L'Accord de Paris sur le changement climatique***

18. L'Accord de Paris signé dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCCC) sera mis en œuvre par le biais des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN<sup>4</sup>) à des fins d'atténuation et d'adaptation, qui seront présentées par chacune des Parties à la Convention, et il prendra effet en 2020. Cependant, des mesures seront mises en œuvre avant 2020 pour faire face au changement climatique. Les pays continueront à débattre des possibilités en matière d'atténuation du changement climatique et mettront davantage l'accent sur les possibilités d'adaptation et de résilience. En outre, ils travailleront à la définition d'une feuille de route pour mobiliser davantage de fonds au titre du changement climatique afin d'atteindre un montant de 100 milliards d'USD d'ici à 2020.

19. Les systèmes alimentaires et agricoles jouent un rôle important dans les efforts d'adaptation et d'atténuation qui sera déterminant pour la mise en œuvre des plans d'action nationaux, en particulier

---

<sup>4</sup> Contributions déterminées au niveau national = Lorsqu'un pays a ratifié l'Accord de Paris, sa contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) devient la contribution déterminée au niveau national, sauf s'il communique explicitement un nouveau montant, en remplacement de la CPDN annoncée.

CPDN = «prévue» renvoie à des plans futurs. Les pays ont soumis leur CPDN au titre de l'Accord de Paris. C[P]DN = utilisé lorsque le document se réfère conjointement à la CDN et à CPDN.

dans les pays en développement où la part de l'agriculture dans la valeur ajoutée totale est importante. Il faut donc soutenir les acteurs de la chaîne de valeur alimentaire si l'on veut surmonter les obstacles qui freinent l'adoption de pratiques améliorées au sein de ces systèmes. La Conférence des Parties à la CCCC, à sa vingt-deuxième session (COP22), devrait se tenir en novembre 2016 et se penchera principalement sur l'Afrique, où l'agriculture et les activités connexes a un grand poids dans l'économie de la plupart des pays.

20. La FAO a élaboré une stratégie et un plan d'action de l'Organisation en matière de changement climatique, soumise à la présente session du Comité de l'agriculture<sup>5</sup>, dans laquelle l'Organisation indique quels sont ses buts et comment elle entend les atteindre, l'idée étant de tout mettre en œuvre pour aider les pays membres à satisfaire aux besoins d'adaptation et de résilience de leurs systèmes alimentaires et agricoles et des moyens d'existence qui en dépendent, particulièrement chez les plus pauvres, tout en réalisant le potentiel d'atténuation inhérent à ces systèmes.

### *c) La CIN2 et le Cadre d'action pour la nutrition*

21. En adoptant la Déclaration de Rome sur la nutrition<sup>6</sup> et le Cadre d'action<sup>7</sup> à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, les dirigeants des pays du monde se sont de nouveau engagés à définir et à mettre en œuvre des politiques nationales visant à éliminer la malnutrition et à transformer les systèmes alimentaires afin de garantir à tous un régime alimentaire nutritif.

22. La Déclaration de Rome sur la nutrition prend acte des problèmes multiples que pose la malnutrition dans la perspective d'un développement inclusif et durable, et en matière de santé. Elle présente une vision commune pour une action mondiale visant à mettre fin à toutes les formes de malnutrition. Le Cadre d'action énonce un ensemble d'options et de stratégies, sous la forme de 60 mesures recommandées, qui indiquent la marche à suivre pour concrétiser les engagements inscrits dans la Déclaration de Rome sur la nutrition.

23. Le 1<sup>er</sup> avril 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé que la période allant de 2016 à 2025 serait une Décennie d'action en faveur de la nutrition. La résolution relative à la Décennie d'action en faveur de la nutrition reconnaît qu'il est nécessaire d'en finir avec la faim et de prévenir toutes les formes de malnutrition de par le monde en fournissant un cadre qui permettra à un grand nombre d'acteurs de travailler ensemble pour faire face à ces problèmes et à d'autres questions urgentes liées à la nutrition. La FAO et l'OMS mèneront la mise en œuvre de la Décennie d'action en faveur de la nutrition, en collaboration avec les organisations des Nations Unies et d'autres parties prenantes.

### *d) Le Sommet humanitaire mondial*

24. Lors du premier Sommet humanitaire mondial, qui s'est tenu à Istanbul en mai 2016, un engagement (Commitment to Action) a été signé par plusieurs institutions et programmes des Nations Unies et approuvé par la Banque mondiale et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Cet engagement a pour objet de combler l'écart entre l'aide humanitaire et l'aide au développement et de réduire le coût humain des catastrophes et des crises prolongées en aidant les personnes, les communautés et les pays à risque ou frappés par une crise à renforcer leur résilience. C'est reconnaître qu'il ne suffit pas de répondre aux besoins humanitaires et que les interventions de ce type ne peuvent plus être dissociées des efforts visant le développement durable, qui s'attaquent aux causes profondes des besoins à caractère prolongé et récurrent.

---

<sup>5</sup> COAG/2016/7.

<sup>6</sup> <http://www.fao.org/3/a-ml542f.pdf>.

<sup>7</sup> <http://www.fao.org/3/a-mm215f.pdf>.

### *e) Le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe*

25. La troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, qui s'est tenue à Sendai en mars 2015, a adopté le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. Il tire parti de l'expérience du Cadre d'action de Hyogo (2005-2015) et reconnaît que la réduction des risques de catastrophe est un élément important du développement durable. Le champ d'application du cadre est étendu à l'ensemble des risques de catastrophe, dans toutes leurs dimensions (intensité et durée), et inclut les aléas naturels et ceux liés à l'activité humaine, ainsi que les risques et aléas environnementaux, technologiques et biologiques.

26. Parmi les innovations importantes du Cadre de Sendai, il faut noter la transition vers une approche plus vaste de gestion des risques multiples, qui inclut les risques et les catastrophes transfrontières, technologiques et biologiques et souligne la nécessité d'un engagement multisectoriel pour planifier et exécuter les mesures de réduction des risques de catastrophe, et qui reconnaît combien il est important de disposer de systèmes sanitaires performants. Le Cadre invite à recourir plus systématiquement à la science et à la technologie aux fins de la prise de décision politique et articule clairement le rôle de la gouvernance des risques de catastrophe, tout en insistant fortement sur l'exigence de «reconstruire en mieux» pendant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction. Entre autres éléments novateurs spécifiques, le Cadre préconise de renforcer la cohérence entre les politiques de développement et les politiques de réduction des risques dans les secteurs les plus vulnérables, notamment l'agriculture et la sécurité alimentaire et souligne le rôle des mécanismes de protection sociale dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. La nécessité de protéger l'agriculture et les moyens de production, notamment le bétail, les bêtes de somme, les outils et les semences est spécifiquement mentionnée.

27. En adoptant le Cadre, les pays se sont engagés à redoubler d'efforts pour renforcer la réduction des risques de catastrophe et réduire les pertes en termes de vies humaines, de biens et de moyens d'existence causées par les catastrophes. L'approbation de ce nouveau cadre est une étape importante dans la formulation du programme de résilience à l'échelle mondiale. La structure du programme actuel de la FAO en matière de résilience est étroitement liée aux quatre domaines prioritaires du Cadre de Sendai.

### *f) Le Sommet des Nations Unies sur les réfugiés et les migrants et autres faits nouveaux en matière de migration dans le monde*

28. Plusieurs initiatives mondiales ont été lancées récemment dans le but d'examiner les schémas migratoires actuels. La résolution 69/229 «Migrations internationales et développement» adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 19 décembre 2014<sup>8</sup> souligne l'importante contribution des migrants au développement de leur pays d'origine et des pays de transit et de destination. Les migrations et la mobilité sont explicitement mentionnées dans le Programme à l'horizon 2030, qui fixe plusieurs cibles intéressant les migrations, disséminées dans les 17 objectifs de développement durable.

29. Le Sommet des Nations Unies sur les réfugiés et les migrants se tiendra en septembre 2016. Le Sommet traitera entre autre des causes profondes des grands mouvements de réfugiés, des facteurs de migration, de l'action et de la coopération internationales sur les réfugiés et les migrants et des questions liées aux déplacements. Les droits fondamentaux des migrants et les vulnérabilités des réfugiés seront également inscrites à l'ordre du jour.

30. La FAO peut contribuer à la définition d'une approche globale face aux migrations et aux déplacements, en tirant parti de ses compétences techniques dans les domaines suivants: i) étudier et renforcer les liens positifs entre les migrations, la sécurité alimentaire, le changement climatique, la transformation agricole et rurale, et la paix, la stabilité et la sécurité; ii) renforcer les capacités des

---

<sup>8</sup> [A/RES/69/229](#).

pays et la cohérence des politiques de manière à intervenir sur la question des migrations dans les politiques sectorielles (par exemple, élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition; amélioration des perspectives d'emploi rural pour les jeunes; gestion améliorée des ressources naturelles; amélioration de l'accès à la protection sociale; promotion de l'égalité entre les sexes; renforcement des organisations rurales; gestion des risques de catastrophe); iii) renforcer la résilience des communautés dans les contextes qui sont sujets aux aléas naturels, aux catastrophes et aux crises, en soutenant des moyens d'existence durables et en réduisant l'exode rural forcé.

***g) Habitat III - Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable***

31. Le processus d'urbanisation et les transformations démographiques qu'il entraîne ont des répercussions sans précédent sur la situation de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes (notamment la dénutrition, les carences en nutriments et l'obésité), qui sont de plus en plus courantes dans les zones urbaines. Dans le monde entier, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et la faim dans les zones urbaines reçoivent une attention croissante et il importe de les considérer, au niveau international, national, infranational et local, comme des éléments clés du développement urbain et territorial durable.

32. Respectant le cycle bi-décennal (1976, 1996 et 2016), l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de convoquer la Conférence Habitat III en octobre 2016, afin de redynamiser l'engagement de la communauté internationale à l'égard de l'urbanisation durable et de mettre l'accent sur l'exécution d'un nouveau programme de développement urbain, qui capitalise sur le Programme Habitat adopté à Istanbul en 1996.

33. La FAO contribue à la Conférence Habitat III et au nouveau Programme de développement urbain de différentes façons i) sensibilisation à l'accès à une alimentation et une nutrition adéquates, en tant que droit fondamental; ii) intégration de l'alimentation dans la nouvelle stratégie mondiale visant l'urbanisation; iii) renforcement des partenariats et de la participation des parties prenantes, et élaboration d'approches pour l'après-Habitat en collaboration avec les institutions des Nations Unies.

**B. Tendances et enjeux spécifiques dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture**

34. Les tendances relevées par le Comité de l'agriculture à sa vingt-quatrième session en 2014 sont encore valables, à savoir le changement climatique, une plus forte concurrence pour les ressources naturelles, les innovations scientifiques et technologiques, l'interdépendance accrue des systèmes alimentaires ainsi que l'urbanisation rapide et ses répercussions dans les zones rurales. D'autres tendances, regroupées ci-dessous en trois grandes catégories, auront également des retombées sur le secteur de l'alimentation et de l'agriculture à moyen et long terme et influenceront donc, dans une mesure variable, les activités de l'Organisation.

***a) L'agriculture: un rôle en expansion (voir les points 3, 4, 7, 11 et 13 de l'ordre du jour)***

35. Au cours de ces dernières années, et particulièrement depuis l'adoption du Programme à l'horizon 2030, le rôle central de l'agriculture (cultures, élevage, forêts, pêches et aquaculture) dans le bien-être économique, social et environnemental a été reconfirmé et la nature intersectorielle de l'agriculture et de l'alimentation a été reconnue de manière explicite. Le rôle de l'agriculture n'est plus limité à la fourniture d'aliments et à la création d'emplois. L'agriculture est une grosse utilisatrice de ressources naturelles, elle joue un rôle important dans la nutrition et la santé ainsi que dans le bien-être en général, tout en contribuant à la stabilité et à la paix. Les ODD reconnaissent ces fonctions de manière explicite; ils sont une étape importante vers une résolution efficace des défis de l'insécurité



alimentaire et de la faim et introduisent un nouveau concept de développement fondé sur des politiques et des programmes inclusifs et intégrés, ouvrant ainsi la voie à des stratégies de développement plus innovantes.

36. La réalisation du développement durable exigera des actions cohérentes dans tous les sous-secteurs de l'alimentation et de l'agriculture ainsi que dans l'ensemble du système alimentaire. À cet égard, il est crucial de pouvoir compter sur une compréhension commune et une meilleure communication entre les secteurs, l'amélioration des mécanismes de gouvernance, des systèmes d'innovation agricole efficaces, l'intégration de la nutrition et de la santé dans les systèmes alimentaires, ainsi que des données et des informations fiables permettant de fonder les décisions sur des données factuelles.

37. Dans ce contexte, les approches reposant sur l'action intersectorielle et la participation de parties prenantes multiples sont également encouragées, afin de développer la collaboration entre les divers secteurs liés à l'agriculture et à l'alimentation et d'élaborer des politiques publiques plus efficaces pour relever les défis. Ce sont entre autres les approches de type «Global Health» et «Une seule santé», qui introduisent la dimension de la santé et de la nutrition dans les systèmes alimentaires, ainsi que les mécanismes de collaboration portant sur la santé et les maladies des animaux et sur la fréquence et l'intensité croissantes des catastrophes, comme indiqué plus loin.

***b) Menaces et crises émergentes et leurs répercussions (voir points 3, 5, 7, 11 et 13 de l'ordre du jour)***

38. Les impacts du changement climatique – qui incluent les processus de changement environnemental à évolution lente, la variabilité croissante du climat et une plus forte exposition aux phénomènes climatiques extrêmes – posent de multiples difficultés: dégâts et pertes, baisse du taux de croissance de la productivité et pression accrue sur des systèmes alimentaires et écologiques déjà fragilisés.

39. Il apparaît clairement que le changement climatique modifie les aires de répartition des ravageurs et des maladies des plantes, mais il est difficile de prédire exactement ses effets. La modification des températures, des taux d'humidité et des gaz atmosphériques peut accélérer les taux de croissance et de reproduction des végétaux, des champignons et des insectes, modifiant ainsi les interactions entre les ravageurs, leurs ennemis naturels et leurs hôtes. Des modifications du couvert végétal, tels que le déboisement ou la désertification, peuvent rendre les végétaux et les animaux restant dans la zone concernée de plus en plus vulnérables aux ravageurs et aux maladies animales. Certains des effets les plus spectaculaires du changement climatique sur les maladies transfrontières seront sans doute observés chez les insectes vecteurs, tels que les moustiques, les mouches, les tiques, les puces et les phlébotomes, et chez les virus qu'ils véhiculent. À la faveur des modifications de température et d'humidité, ces populations d'insectes peuvent gagner de nouvelles zones et exposer les animaux et les humains à des maladies contre lesquelles il n'existe pas d'immunité naturelle.

40. Les maladies et les ravageurs transfrontières des plantes et des animaux représentent un gros pourcentage des pertes après récolte et menacent gravement la santé animale et humaine dans le monde. Les menaces sanitaires mondiales ont augmenté au cours des décennies passées et 75 pour cent des maladies émergentes qui frappent les êtres humains sont transmises par les animaux (animaux sauvages et faune sauvage) sous l'effet de la mondialisation, de la croissance démographique, de l'empiètement de l'agriculture sur l'environnement naturel, ainsi que du climat et des politiques d'utilisation des terres. La réflexion et l'action autour du concept *Une seule santé* contribue à trouver des moyens de limiter ces risques et de favoriser des moyens d'existence résilients.

41. Le développement de la résistance aux antimicrobiens et l'apparition de bactéries multirésistantes sont une préoccupation croissante aux niveaux international et local. Des stratégies et des politiques sont nécessaires, afin de promouvoir une utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens dans les systèmes de production animale et aquacole et d'améliorer les pratiques

agricoles dans le but de réduire le plus possible le risque d'apparition et de propagation de la résistance aux antimicrobiens.

42. Par ailleurs, la pauvreté persistante, les menaces climatiques et la concurrence dont font l'objet les ressources naturelles exacerbera le phénomène des migrations forcées. La période biennale écoulée a été marquée par une recrudescence des conflits, dont l'impact sur les moyens d'existence et sur le secteur de l'alimentation et de l'agriculture a été dévastateur. Ces dernières années, les déplacements forcés provoqués par les conflits et les persécutions ont enregistré une nette augmentation. La situation des personnes déplacées dans des contextes de crises prolongées est particulièrement préoccupante. L'adaptation à ce contexte en évolution exige des capacités et des investissements permettant d'améliorer la gouvernance des risques de catastrophe, leur suivi et l'alerte rapide, des mesures de réduction des risques à plus grande échelle et des interventions d'urgence face aux crises.

*c) Transformation rurale, transition de l'agriculture et des systèmes alimentaires (voir points 4, 7, 11, 13 de l'ordre du jour)*

43. Le développement est un processus dynamique entraînant une modification à divers niveaux de la société et de l'économie, qui est généralement associé aux progrès touchant de multiples aspects des moyens d'existence. Normalement, il est associé à la croissance économique et à l'augmentation de la productivité, à des revenus plus élevés et au progrès social, qui peuvent contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté, à la modification des schémas alimentaires et à l'amélioration des moyens d'existence et, entre autres, de l'état de santé et du niveau d'instruction de la population. Le processus est influencé par les institutions, les politiques, les investissements et la technologie, les capacités d'innovation et le capital humain.

44. Le processus de développement et ses effets varient considérablement d'un groupe à l'autre, particulièrement chez les plus vulnérables. Les pauvres qui vivent dans la précarité ou dans des situations à risque – citoyenneté limitée, insécurité physique et économique, situation de précarité spatiale (par exemple, s'ils sont dans des zones marginales ou des camps de réfugiés), de discrimination sociale et de perspectives d'emploi médiocres, ont plus de difficulté à échapper à la pauvreté et à parvenir à la sécurité alimentaire. À cet égard, la FAO reconnaît que la transposition à plus grande échelle des programmes de virements en espèces et des systèmes de protection sociale qui tiennent compte des risques et répondent aux crises sont une priorité stratégique, en particulier si l'on veut améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, protéger les biens des ménages et améliorer les revenus des personnes les plus vulnérables.

45. La transformation agricole et l'augmentation des revenus touchent les petits agriculteurs qui sont l'épine dorsale de l'agriculture durant les premières étapes du développement. Les membres des ménages qui vivent de l'agriculture familiale diversifient leurs revenus et leurs sources d'emploi et finissent par quitter le secteur. Les agriculteurs qui restent réduisent progressivement l'éventail de leurs cultures au profit d'une monoculture dès que leurs risques commencent à diminuer et se procurent sur les marchés les denrées qu'ils ont cessé de produire. Petit à petit, les exploitations deviennent des entreprises rentables et les agriculteurs ont alors l'autonomie voulue pour participer à des systèmes alimentaires modernes, recevoir des revenus plus élevés et utiliser de meilleures technologies.

46. Afin de donner un élan aux transformations structurelles, il faut que l'agriculture elle-même soit transformée. En règle générale, la transformation agricole présuppose le passage d'une agriculture de subsistance traditionnelle à une agriculture de rente, couplée à la modernisation des technologies de production et à l'entrée des exploitations agricoles dans le secteur structuré. Pour faciliter une transition dynamique, il est essentiel d'assurer un meilleur accès aux marchés locaux et internationaux. La transformation du secteur agricole nécessite le renforcement de l'accès à des technologies et à des intrants améliorés, en particulier en faveur des personnes pauvres ou extrêmement pauvres, la valorisation du capital humain, l'amélioration de la gestion des risques et des stratégies d'adaptation, l'accès au crédit et un meilleur accès aux informations.

47. Les voies de la transformation agricole sont hétérogènes, spécifiques aux contextes locaux et dépendent fortement des conditions initiales, des politiques qui sont appliquées et de la qualité de la gouvernance. Généralement, une transition agricole dynamique passe aussi par le remembrement des parcelles. Ce schéma de développement, qui est courant, s'articule en quatre processus de transition relativement distincts, qui sont interactifs et interdépendants:

- a) La transformation économique générale, qui comprend le passage à des structures modernes et inclusives ainsi que la diversification et la spécialisation vers de nouvelles activités économiques fondées sur l'utilisation durable des ressources naturelles.
- b) Le processus de transformation du secteur agricole, qui comprend:
  - Une intensification durable de la production agricole, où l'augmentation des rendements aille de pair avec une utilisation optimale des ressources (intrants, terre, eau, énergie, etc.), la protection et la mise en valeur des ressources naturelles, notamment de la biodiversité, l'amélioration des moyens d'existence dans les zones rurales et, enfin, l'adaptation au changement climatique.
  - La diversification de la production afin de faciliter l'accès à un régime alimentaire nutritif.
  - L'introduction et le développement de chaînes de valeur qui encadrent les différentes étapes du système agricole et alimentaire dans un ensemble de normes relatives à la qualité, à la quantité et à la sécurité sanitaire, tout en veillant à ce que les personnes pauvres ou extrêmement pauvres aient accès à aux nouvelles possibilités d'emploi ainsi offertes.
- c) La transformation du régime alimentaire ou la transition nutritionnelle, qui touche tous les groupes de revenu et entraîne une augmentation de la demande et de la consommation de viande, de matières grasses, d'huiles et de sucre, ainsi que de produits transformés et de produits de consommation courante.
- d) La transformation sociale, qui représente la transition de différents éléments d'une société et comprend les changements démographiques et l'urbanisation.

#### **IV. Futures priorités de travail de la FAO dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture**

48. Les priorités de travail de la FAO dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture qui figurent ci-dessous (production végétale, élevage, sécurité des aliments, nutrition, gestion des ressources naturelles et aspects sociaux, techniques, économiques, institutionnels et structurels liés au développement agricole et rural en général) découlent des tendances et des évolutions décrits dans la Section III et contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques de la FAO. La FAO met en œuvre ses fonctions essentielles – fixation de normes et activités connexes, données et informations, dialogue en matière de politiques, renforcement des capacités, connaissances et technologies, partenariats ainsi que plaidoyer et communication – pour répondre à ces priorités.

49. Les questions transversales telles que le changement climatique, la parité hommes-femmes et la gouvernance sont bien reflétées dans les activités de la FAO et l'Organisation poursuit le renforcement et l'intégration de ces domaines dans ses programmes. La FAO aide les pays à résorber la disparité entre les sexes qui persiste dans l'accès aux ressources de production, aux services et aux débouchés économiques afin de libérer le monde de la faim et de la malnutrition. Les approches et les activités qui ont pour objet de réaliser l'égalité entre les sexes par l'intégration des questions liées aux sexes sont bien reflétées dans tous les objectifs stratégiques et le Programme à l'horizon 2030 donne de nouvelles possibilités de mieux tenir compte de la parité hommes-femmes dans toutes les activités de la FAO. La nutrition est actuellement intégrée par le biais de l'agriculture tenant compte de la nutrition et elle est convenablement reflétée dans les objectifs stratégiques. Des travaux

sont en cours afin de mieux refléter les liens avec l'OS3 (grâce aux aspects de la protection sociale tenant compte de la nutrition qui sont couverts par l'OS1), l'OS2 (par la diversification des systèmes de production agricole), l'OS4 (en améliorant les résultats des chaînes de valeur sur le plan nutritionnel, pour les systèmes alimentaires urbains par exemple, et en recourant à l'enrichissement des aliments) et l'OS5 (dans le cadre du programme en faveur de la résilience, appliqué à la nutrition). À l'avenir, les activités relatives à la gouvernance privilégieront les processus et non les mécanismes et poursuivront l'intégration des programmes dans tous les secteurs. Les processus de gouvernance à l'échelle mondiale et nationale ont lieu dans des instances différentes et doivent faire l'objet d'un suivi distinct, même s'il sont étroitement liés.

50. Les données, les informations et les statistiques sont intégrées dans les programmes de la FAO, en particulier en vue de rendre les pays mieux à même de formuler des politiques fondées sur les éléments concrets et d'en contrôler l'impact. En matière d'insécurité alimentaire et de malnutrition, de changement climatique, mais aussi d'agriculture et de développement rural, le suivi et l'établissement de rapports exigent des données fiables et ponctuelles. Par ailleurs, le fait de disposer de meilleures informations au niveau national permet de déterminer les progrès réalisés dans les pays sur la base d'indicateurs et des cadres statistiques communs, ce qui permet aux pays d'effectuer des comparaisons utiles.

51. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue un défi supplémentaire à relever pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des 17 ODD, car les systèmes statistiques nationaux seront tenus de recueillir et d'analyser davantage de données dans de nouveaux domaines. Par conséquent, des ressources plus importantes vont s'avérer nécessaires pour que les systèmes d'information puissent suivre et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD pertinents, avec la mise en place d'indicateurs pertinents et de solides systèmes de collecte de données, assortis de capacités analytiques pluridisciplinaires. À cet égard, il sera essentiel de renforcer les capacités des gouvernements pour: a) élaborer des protocoles de collecte de données et mettre en place des systèmes destinés à recueillir et partager les informations; b) produire des données ventilées par zones géographiques et groupes de population, y compris les communautés marginalisées, et c) effectuer des projections fiables et entreprendre des analyses de politiques fondées sur des éléments factuels et rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des cibles des ODD.

52. Les domaines d'action prioritaires de la FAO qui contribueront à l'avenir aux cinq objectifs stratégiques de l'Organisation (OS) relèvent des trois grands thèmes suivants: i) promouvoir des politiques et des actions cohérentes; ii) intervenir efficacement contre le changement climatique, les menaces et les crises; iii) soutenir l'agriculture durable et la transition des systèmes alimentaires, notamment les approches intersectorielles et à parties prenantes multiples.

#### **A. Promouvoir des politiques et des actions cohérentes afin d'assurer une sécurité alimentaire et une nutrition améliorées, la lutte contre la pauvreté et la durabilité (OS1, OS2, OS3, OS4, OS5)**

53. Les ODD introduisent une nouvelle vision du développement, fondée sur des programmes et des politiques inclusifs et à caractère global, qui favorise sur des stratégies de développement plus innovantes. Les ODD intègrent les trois dimensions (économique, environnementale et sociale) du développement durable et présentent des objectifs et des cibles étroitement imbriqués, ainsi que des approches tenant compte de la demande, fondées sur des données factuelles et qui envisagent la résolution des problèmes et la formulation de politiques sur une base participative. Dans la plupart des ODD figure aussi une autre dimension qui joue un rôle essentiel dans la durabilité, à savoir le risque de catastrophe ou de crise. Dépassant radicalement les OMD, les ODD affirment aussi que la paix est vitale pour le développement, qu'elle est en soi un résultat du développement et que le conflit est un obstacle au développement durable. Dans ce contexte, les domaines d'action prioritaires de la FAO sont entre autres les suivants:

- a) Promouvoir des actions qui visent à équilibrer les dimensions de la durabilité (notamment la résilience) et soient mieux intégrées dans les divers sous-secteurs – cultures, élevage, forêts et pêches (voir point 4 de l'ordre du jour) (tous les objectifs stratégiques).
- b) Transformer l'engagement de la FAO dans les zones en proie à des conflits en approches délibérément ciblées, stratégiques et fondées sur des éléments concrets en matière de prévention et d'instauration de la paix (OS5).
- c) Soutenir l'élaboration de cadres de politiques sectoriels et intersectoriels afin d'assurer la cohérence des approches «Une seule santé» aux niveaux mondial, régional et national. La collaboration de la FAO avec l'OMS et l'OIE en vue d'exercer une sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens<sup>9</sup> en est un exemple (SO2, SO4, SO5).
- d) Transposer à plus grande échelle les programmes fondés sur la distribution d'espèces et les systèmes de protection sociale qui tiennent compte des risques, en tant que priorité stratégique destinée à renforcer la résilience et le développement durable (SO3, SO5).
- e) Recentrer l'action sur les processus de gouvernance plutôt que sur les mécanismes de coordination lors du traitement des questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition ainsi qu'à l'agriculture durable (OS1, OS2 et OS5).
- f) Renforcer la cohérence de la coordination intersectorielle lors de l'élaboration des systèmes alimentaires (SO4).
- g) Recourir à une «approche territoriale du développement rural» afin de contribuer au rapprochement de secteurs qui n'ont pas l'habitude d'œuvrer ensemble contre la pauvreté, par exemple la protection sociale et l'agriculture (SO3 et SO5).
- h) Soutenir les activités liées au Programme mondial pour un élevage durable qui renforcent le consensus à l'appui de la durabilité et catalysent un changement cohérent et collectif de pratiques au moyen du dialogue, de la consultation et de l'analyse conjointe (voir COAG/2016/9) (SO2).
- i) Améliorer la disponibilité de données et d'informations, et aider les pays à améliorer leurs capacités aux fins d'une prise de décision reposant sur des données factuelles (tous les objectifs stratégiques).

## **B. Lutter efficacement contre le changement climatique, les menaces et les crises et améliorer la résilience (SO2, SO3, SO4 et SO5)**

54. Le changement climatique et les phénomènes climatiques extrêmes recevront une attention spéciale dans le cadre de la Stratégie de la FAO relative au changement climatique, des approches «Une seule santé», ainsi que du maintien de la paix, de la stabilité et des déplacements de population. Une attention particulière sera accordée à l'intégration des engagements pris lors du Sommet humanitaire mondial, qui avait mis l'accent sur les catastrophes liées au climat.

55. Le changement climatique présente des liens avec l'éventail complet des activités de la FAO sur la faim et la malnutrition, la production durable, la pauvreté, les systèmes agricoles et alimentaires et la résilience, dans tous les secteurs agricoles et pour toutes les ressources naturelles. L'approche de la FAO et les résultantes de l'Organisation attendues sont détaillées dans le document COAG/2016/7. Les deux résultantes de l'Organisation sur le changement climatique sont:

- a) Les capacités des États membres dans le domaine du changement climatique, sont renforcées, sous la direction de la FAO dans son rôle de fournisseur de savoirs et de compétences techniques.
- b) La sécurité alimentaire, l'agriculture, les forêts et la pêche sont mieux intégrées à la gouvernance internationale concernant le changement climatique, grâce à un engagement accru de la FAO.

---

<sup>9</sup> Voir COAG/2016/16.

56. Plusieurs domaines prioritaires d'intervention stratégique ont été définis, afin d'intégrer les impacts du changement climatique dans la réduction et la gestion des risques.

- a) Intégration de la réduction des risques de catastrophe, de l'adaptation au changement climatique, de l'agriculture intelligente face au climat et de la résilience au climat dans la formulation et l'application des politiques.
- b) Élaboration et mise en œuvre d'outils et de méthodes pour la caractérisation des aléas naturels, services d'information sur le climat et création de systèmes d'information pertinents.
- c) Système de données permettant de suivre les dommages et pertes causés par des phénomènes climatiques extrêmes et l'apparition d'impacts du changement climatique, de faible intensité et à évolution lente, sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition.
- d) Suivi et évaluation des pratiques en matière de réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation au changement climatique et analyse des retours sur investissement et des dommages et pertes évités.
- e) Les crises et les risques qui touchent la chaîne alimentaire, notamment l'évolution des cycles d'infestation d'organismes nuisibles et de déclenchement de maladies.
- f) Transfert des risques, assurance et protection sociale au service de la résilience face au climat.
- g) Migration due au changement climatique.

57. Les domaines prioritaires d'intervention aux fins de la gouvernance des risques sont les suivants:

- a) Lancement dans les pays du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées.
- b) Intégration améliorée de la gestion des risques de catastrophe, de l'adaptation au changement climatique, de l'agriculture intelligente face au climat et de la résilience face au climat dans les secteurs de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition.
- c) Rôle des modules d'action groupée sur la sécurité alimentaire, aux niveaux mondial et national, dans le contexte de la préparation et de la réaction aux situations d'urgence, ainsi que leurs contributions au redressement à long terme et aux processus de gestion des risques de catastrophe liés aux phénomènes climatiques extrêmes.

58. L'action pourrait aussi être centrée sur les domaines suivants:

- a) Incorporation de l'élément «Alerte précoce-Action rapide» dans les programmes en faveur de la résilience au climat et de la gestion des risques de catastrophe.
- b) Gouvernance mondiale de «Une seule santé», dans le contexte du partenariat tripartite FAO/OIE/OMS, afin de promouvoir «Une seule santé» face aux menaces de maladies; en particulier, soutenir les plateformes nationales «Une seule santé» (de nombreux pays se sont engagés à créer une plateforme pour répondre aux nouveaux risques sanitaires d'origine animale).
- c) Gouvernance des services vétérinaires, pour son rôle critique dans la construction de systèmes résilients et durables en faveur de la détection, de la prévention des maladies à fort impact et des interventions dans ce domaine.

### **C. Soutenir la transition des systèmes agricoles et alimentaires (OS2, OS3, OS4, OS5)**

59. Les activités de la FAO à l'appui de la transition des systèmes agricoles et alimentaires (Section III B.c) consistent entre autres à:

- a) Soutenir un processus plus inclusif de transformation rurale (migration) (OS2, OS3 et OS5), apte à créer des emplois ruraux décentés (OS3) et à rendre la production agricole et les activités à valeur ajoutée plus attrayantes pour les populations déplacées et la jeunesse (pour faire face à la migration) (OS2, OS4 et OS5).
- b) Soutenir la durabilité, la résilience et la transformation du secteur agricole, notamment les systèmes d'innovation agricole, l'agroécologie et les biotechnologies agricoles et connaître les risques de catastrophe<sup>10</sup> (OS2 et OS5) tout en assurant l'accès des petites exploitations familiales à ces technologies (OS3).
- c) Travailler sur la production durable et les activités à valeur ajoutée en creusant davantage les questions relatives aux inégalités entre les sexes et à la nutrition, notamment la gouvernance des ressources naturelles, la biodiversité agricole ainsi que les approches et mécanismes intersectoriels (OS1, OS2 et OS3).
- d) Aider les pays à utiliser les données au service de la formulation des politiques et de la prise de décisions, de l'adaptation, de la résilience et de l'atténuation face au changement climatique, de l'innovation et de la technologie, et à des fins de suivi, pour vérifier dans quelle mesure les options retenues contribuent à réduire la pauvreté rurale (OS2, OS3 et OS5).
- e) Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies destinées à renforcer les chaînes de valeur et à améliorer le commerce (OS4).
- f) Renforcer les capacités afin de mettre en œuvre des systèmes qui contribuent à l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé des plantes et de la santé animale (OS2, OS4 et OS5).
- g) Opter pour une agriculture tenant compte de la nutrition, notamment sous l'angle des politiques et des pratiques (OS1, OS2 et OS5).
- h) Prendre en compte les systèmes urbains et péri-urbains, y compris sous l'angle de la nutrition et des liens entre zones rurales et zones urbaines (OS1, OS2, OS4 et OS5).

---

<sup>10</sup> COAG/2016/INF/4 et COAG/2016/INF/5.

## ***Annexe 1 - Principaux éléments du cadre stratégique de la FAO***

### **Vision de la FAO**

Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie de tous, en particulier des plus pauvres, d'une façon durable sur les plans économique, social et environnemental.

### **Les trois objectifs mondiaux des Membres:**

- éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires et de mener ainsi une vie saine et active;
- Éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en promouvant des moyens d'existence durables;
- gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, pour le bien des générations présentes et futures

### **Objectifs stratégiques**

1. Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition
2. Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches
3. Réduire la pauvreté rurale
4. Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces
5. Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

### **Objectif supplémentaire**

6. Qualité, connaissances et services techniques

### **Thèmes transversaux**

Parité hommes-femmes.

Gouvernance

Nutrition

Changement climatique

### **Fonctions essentielles**

1. Apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, tels que accords internationaux, codes de conduite et normes techniques
2. Rassembler, analyser et contrôler les données et l'information dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès



3. Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays
4. Apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau régional et au niveau des pays pour préparer, exécuter, contrôler et évaluer des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles
5. Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation
6. Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural
7. Mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO

#### **Objectifs fonctionnels**

Activités de diffusion

Technologies de l'information

Gouvernance, surveillance et direction de la FAO

Administration efficiente et efficace

### ***Annexe 2 - Vue d'ensemble des résultats obtenus en 2014-2015***

#### **Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition**

L'élimination durable de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition exige une meilleure coordination de l'action des gouvernements et des autres acteurs du développement. Aux plans mondial et régional, il s'agit pour la FAO de miser sur une action de plaidoyer et d'encourager un dialogue ouvert à tous sur les politiques afin de renforcer les engagements politiques et une compréhension commune des problèmes et de faciliter le consensus sur les politiques et les bonnes pratiques. Au niveau national, la FAO travaille directement avec les décideurs afin de faire œuvre de sensibilisation, de renforcer les compétences et d'encourager le dialogue sur les politiques ainsi que la coordination intersectorielle.

Les données qualitatives indiquent qu'avant la fin de l'exercice biennal, et avec l'appui actif de la FAO, des pays tels que le Bangladesh, la Bolivie, le Cap Vert, El Salvador, le Népal, le Niger et la Sierra Leone ont été aidés dans l'adoption ou la révision de leurs politiques, programmes et législations en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Quarante-quatre pour cent des pays ont entrepris ou amélioré la *conception de politiques, de stratégies et de programmes d'investissement soutenus par des cadres juridiques*. Les résultats obtenus par la FAO ont dépassé la cible biennale, en partie grâce à l'apparition, au niveau des pays, de nouvelles possibilités de travaux sur les régimes fonciers, la pêche artisanale et le droit à l'alimentation.

D'autre part, les cadres politiques et juridiques de la sécurité alimentaire sont adéquats dans de nombreux pays, mais l'application sur le terrain, comme le montre l'indicateur relatif aux *ressources et investissements humains et financiers accrus* reste faible et constitue une priorité pour l'avenir. Un appui supplémentaire de la FAO est nécessaire, par exemple pour permettre de suivre les dépenses publiques au profit de la sécurité alimentaire et de la nutrition et analyser l'efficacité des hypothèses concernant l'allocation de ressources. Il s'agit d'un domaine nouveau pour l'Organisation et des partenariats stratégiques plus solides seront nécessaires pour garantir une action efficace.

Au total, 38 pour cent des pays ont bien progressé dans les domaines critiques de la gouvernance, des mécanismes de coordination et des partenariats améliorés à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition – par rapport à 19 pour cent à peine en 2014. L'appui en matière de renforcement des capacités a été fourni à 70 pays dans cinq régions pendant l'exercice biennal afin de faire progresser l'intégration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les politiques sectorielles et les programmes d'investissement. Par exemple, en République démocratique du Congo, au Rwanda et en Namibie, les capacités gouvernementales ont été renforcées en vue d'élaborer des stratégies nationales dans le domaine de la nutrition. En même temps, les remarquables progrès accomplis aux niveaux mondial et régional au cours de l'exercice biennal se retrouvent peu à peu au niveau des pays, surtout en ce qui concerne la reconnaissance du rôle de la société civile et du secteur privé dans les mécanismes nationaux de gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

La prise de décision fondée sur des éléments concrets est un défi pour de nombreux pays qui n'ont pas de capacités suffisantes pour assurer le suivi et l'analyse des politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. La contribution de la FAO dans ce domaine est imputable principalement à l'allocation de fonds extrabudgétaires au profit du renforcement des capacités d'application de certains outils clés de l'Organisation, tels que le Cadre intégré de classification au niveau national. Des progrès ont été réalisés dans la cartographie et l'analyse des politiques, des programmes et de la législation visant la sécurité alimentaire et la nutrition, mais un plus grand soutien pourrait être assuré au niveau national, par exemple pour veiller à ce que les résultats de l'analyse sur la sécurité alimentaire et la nutrition soient effectivement utilisés par les décideurs.

## **Objectif stratégique 2: Rendre l'agriculture plus productive et plus durable**

Intensifier la production agricole tout en conservant, voire en améliorant le patrimoine naturel, et contribuer à rendre les communautés agricoles plus résilientes nécessite une action coordonnée dans les différents secteurs afin d'englober les dimensions sociale, économique et environnementale de la durabilité. La FAO aide les pays membres à augmenter leur production agricole par une utilisation plus efficace des ressources, un accès équitable, la conservation et l'amélioration du patrimoine naturel, et les aide à mettre en place une gouvernance responsable.

Globalement, l'évaluation des résultantes de l'Organisation indique que les pays progressent grâce à *l'adoption de pratiques innovantes* et obtiennent des résultats encourageants dans la perspective d'un accroissement de la productivité agricole. La FAO a appuyé 245 initiatives, dans 89 pays, consacrées aux pratiques de production agricole durable, en recourant à des approches participatives et les résultats ont largement dépassé la cible, avec notamment plus de 80 initiatives rien qu'en Afrique. C'est un volet essentiel de l'assistance technique que la FAO fournit aux pays pour encourager l'adoption de technologies et de solutions visant à améliorer la production durable. Au Burundi, une nouvelle approche a été adoptée à l'appui de systèmes de production durables et adaptés aux conditions locales. Par ailleurs, les écoles pratiques d'agriculture sont une approche largement utilisée par la FAO et qui s'avère concluante. Au Mali, 400 écoles pratiques d'agriculture ont été créées. D'après les estimations, quelque 10 000 producteurs en bénéficient, dont près d'un tiers sont des femmes.

Dans 41 pour cent des pays, le resserrement de l'écart des rendements agricoles a été élevé ou moyennement élevé et l'on a observé, dans plus de la moitié des pays, une diminution de la surface de végétation naturelle et d'écosystèmes protégés ayant disparu au profit de l'agriculture. Après avoir appliqué les

principes de la pêche et de l'aquaculture durable, 74 pour cent des pays ont amélioré leurs pratiques de production. Vingt-six pour cent des pays ont obtenu une note élevée ou moyenne-élevée en ce qui concerne l'inclusion des zones forestières dans les plans de gestion des forêts. À l'inverse, la gestion durable des forêts a empiré pour les pays qui se situent dans la fourchette de faible à moyen-faible.

La FAO a appuyé 215 initiatives dans 74 pays afin de favoriser l'adoption d'approches intégrées et multisectorielles à l'échelle des écosystèmes qui ont donné des résultats notables en matière de gestion des ressources naturelles, d'approches fondées sur les écosystèmes dans le secteur des pêches et de l'aquaculture, d'une gestion durable des ressources en terres et en eaux, de la conservation de la biodiversité et de la promotion de plans d'aménagement des terres et des bassins versants. Ces résultats montrent qu'il est essentiel de favoriser les approches de ce type pour la gestion au niveau des écosystèmes. En Équateur, au Pérou et au Guatemala, la FAO a promu l'adoption de pratiques de gestion durable des ressources naturelles ainsi que l'élaboration de plans de gestion des bassins versants participatifs. Toutefois, des efforts constants sont encore nécessaires pour renforcer les projets en faveur de la gestion, de la restauration et de la généralisation de pratiques durables au niveau écosystémique.

Des données encourageantes montrent qu'un nombre croissant de pays affichent des cadres de gouvernance améliorés: les résultats sont élevés ou moyens-élevés pour 68 pour cent d'entre eux s'agissant des programmes nationaux et pour 43 pour cent concernant des *mécanismes publics solides visant la formulation, la coordination et le suivi de stratégies et programmes nationaux en faveur de systèmes de production agricole durables et intégrés*. Il ressort de l'évaluation et des données qualitatives que divers pays ont amélioré leurs systèmes de gouvernance, ce qui leur permet d'opérer la transition vers une agriculture durable, avec le soutien actif de la FAO. À titre d'exemple, la FAO a fourni une aide technique intersectorielle à plusieurs ministères égyptiens en évaluant les besoins et en élaborant des stratégies de gestion de l'eau, contribuant ainsi à la stratégie de développement agricole durable du pays à l'horizon 2030.

La FAO a prêté son concours aux processus d'élaboration des politiques de 17 pays en vue d'améliorer la prise en compte du changement climatique dans les cadres de gouvernance: des processus nationaux d'intégration de l'agriculture dans les plans nationaux en matière d'adaptation ont été appliqués au Malawi et en Ouganda et ont été étendus à d'autres pays (Népal, Philippines, Thaïlande, Viet Nam, Uruguay, Kenya et Zambie), en partenariat avec le PNUD.

De bons résultats ont été constatés dans le domaine des *instruments internationaux et régionaux* et des mécanismes de gouvernance connexes. Près de la moitié des pays ont versé leurs contributions aux mécanismes internationaux, montrant ainsi qu'ils les appuient résolument, même si seuls 26 pour cent des pays ont transposé une ou plusieurs disposition(s) dans leur cadre juridique national.

La grande majorité des pays utilisent les statistiques de manière extensive lors de l'élaboration des politiques, et 69 pour cent d'entre eux affichent un taux de mise en œuvre qui est de moyen-élevé à élevé, d'après l'indicateur établi pour la résultante de l'Organisation, mais des lacunes importantes continuent d'entraver les progrès vers des *décision fondées sur des éléments factuels en ce qui concerne la planification et la gestion des secteurs agricoles et des ressources naturelles à l'appui de la transition vers des systèmes agricoles durables*

### **Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale**

La pauvreté est l'une des causes principales de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition et constitue encore aujourd'hui l'un des principaux défis mondiaux. La FAO contribue à la lutte contre la pauvreté en milieu rural en améliorant les moyens d'existence des populations paysannes par des activités visant à stimuler et à diversifier l'économie rurale.

L'évaluation réalisée fin 2015 a confirmé que les pays qui s'efforcent de favoriser un accès équitable des ruraux pauvres aux ressources productives, services, organisations et marchés rencontrent des

difficultés. À la fin de l'exercice biennal, la majorité des pays avaient encore beaucoup à faire pour mettre en œuvre un *ensemble amélioré de stratégies, de politiques, de réglementations et d'outils visant à permettre aux ruraux pauvres d'avoir un meilleur accès aux ressources productives et aux services* dont ils ont besoin pour améliorer leurs moyens d'existence. L'appui fourni par la FAO a aidé les producteurs et les ménages ruraux pauvres, dans 18 pays, à bénéficier d'un meilleur accès aux technologies, aux connaissances, aux intrants et aux marchés. Une attention particulière a été portée aux produits de base, qui constituent les principales sources de revenus de ces populations, à savoir notamment les céréales de base, le manioc, le quinoa, l'huile de palme, le lait et d'autres denrées alimentaires d'origine animale.

De même, plus de 80 pour cent des pays ont indiqué des résultats faibles à moyens pour l'indicateur de résultante qui porte sur l'amélioration des capacités des organisations rurales afin qu'elles contribuent à un accès plus équitable des ruraux pauvres aux ressources et aux services. Des études de cas au niveau des pays indiquent toutefois que la FAO a contribué, en Albanie par exemple, à l'amélioration de l'environnement favorisant des activités qui visent l'autonomisation des petits exploitants et des exploitations familiales en Europe et en Asie centrale, dans le cadre de l'une des Initiatives régionales de la FAO.

Réduire la pauvreté rurale exige des pays qu'ils s'efforcent d'instaurer un ensemble plus cohérent de politiques, d'institutions et d'interventions visant à créer des emplois ruraux décents, notamment pour les femmes et les jeunes. Tandis que 3 pour cent seulement des pays ont obtenu une note moyenne-élevée pour cet indicateur de résultante, les données qualitatives montrent que dans plusieurs pays où la FAO a œuvré en faveur d'un soutien renforcé, l'assimilation au niveau national a été forte. Au Guatemala, au Sénégal et en Ouganda, la FAO a recouru avec succès à l'approche nationale intégrée afin de promouvoir l'emploi décent en faveur de la jeunesse rurale.

Le renforcement des partenariats avec les régions, les pays et les partenaires fournisseurs de ressources a permis à la FAO d'aider 18 pays à définir des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement rural durable et équitable sur le plan de l'égalité hommes-femmes, à les mettre en œuvre et à en assurer le suivi.

La FAO a fourni des avis en matière de politiques et un soutien technique aux pays afin de promouvoir l'emploi rural décent, surtout chez les jeunes. L'amélioration des conditions et des perspectives d'emploi en milieu rural constitue un élément central de toute stratégie de réduction de la pauvreté. Grâce aux outils d'orientation de la FAO, aux études de cas et à de bonnes pratiques telles que les écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage à la vie pour les jeunes, 10 pays ont formulé et mis en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes qui favorisent la création d'emplois décents dans les zones rurales, tandis que 5 seulement ont bénéficié d'une aide de l'Organisation en vue d'étendre le champ d'application des normes internationales du travail.

Par ailleurs, il existe un potentiel considérable pour ce qui est de *renforcer les systèmes de protection sociale* au niveau national. Dans ce domaine, la FAO peut travailler en étroite collaboration avec les pays et leur permettre d'acquérir les capacités institutionnelles nécessaires pour mettre en œuvre des programmes de protection sociale efficaces dans les zones rurales et pour assurer le suivi, l'analyse et la conception de politiques et programmes de protection sociale. La FAO a contribué à renforcer les systèmes de protection sociale et à les rendre accessibles aux populations rurales dans 17 pays en mettant l'accent, dans 12 pays, sur des améliorations favorables aux pauvres et ciblées en fonction de critères liés à l'âge et aux sexes. L'Organisation s'est tout d'abord employée à renforcer son cadre de protection sociale et ses capacités et à mettre en place des partenariats stratégiques avec l'OIT, le PAM, l'UNICEF et la Banque mondiale, afin de répondre aux besoins des pays.

Au Guatemala, le Mécanisme forêts et paysans a contribué à l'élaboration d'une nouvelle loi en vertu de laquelle 1 pour cent des ressources inscrites au budget national seront affectées aux exploitants forestiers dans les 30 prochaines années. Selon les estimations, 7,5 millions de personnes, dont 30 pour cent sont des femmes, soit 1,5 million de familles, seront bénéficiaires de cette loi. La FAO a

également contribué au renforcement des capacités des organisations paysannes aux fins d'une participation plus active aux processus de dialogue sur les politiques, dans les pays suivants: Angola, Bolivie, Costa Rica, El Salvador, Gambie, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée-Bissau, Honduras, Kenya, Kirghizistan, Liban, Libéria, Mexique, Népal, Nicaragua, Niger, Philippines, Sénégal, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Viet Nam, Tunisie et Zambie.

#### **Objectif stratégique 4: Systèmes alimentaires**

Compter sur des systèmes agroalimentaires plus inclusifs et plus efficaces est essentiel aux fins de la sécurité alimentaire et de la nutrition et d'une utilisation responsable des ressources naturelles. Cela permet également de veiller à la production et à la livraison de produits sains pouvant être consommés sans danger.

S'agissant de l'application des accords, normes et mécanismes internationaux en faveur d'échanges et de marchés plus efficaces, il s'avère difficile d'évaluer les progrès des pays car, de manière générale, les mesures commerciales prolifèrent et les informations à ce sujet ne sont pas aisément accessibles. Toutefois, lorsque la FAO s'est activement engagée, par exemple dans le cadre de l'Initiative régionale «Échanges agroalimentaires et intégration régionale en Europe et en Asie centrale», certains pays – la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la République de Moldova, le Tadjikistan et l'Ukraine – ont réalisé des progrès en termes d'alignement des politiques et des réglementations nationales sur les accords internationaux. Au Honduras, l'établissement d'un accord avec l'aide de la FAO afin de lutter contre l'exploitation illégale des forêts destinée au commerce de bois d'œuvre illustre bien le rôle de l'Organisation au niveau des pays.

L'efficacité des efforts de la FAO à l'appui du renforcement des capacités et de l'inclusivité du secteur agricole est reflétée par le pourcentage, plus élevé que prévu, de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui, à la fin de 2015, participaient au Codex Alimentarius et à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Au total, 30 nouvelles questions ont été débattues, 69 projets de normes ont progressé et 35 nouvelles normes ont été adoptées dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, de la qualité des aliments et de la santé des végétaux. Poursuivant leur étroite collaboration, le Codex et la CIPV ont mis en commun leur personnel, leurs compétences et leurs expériences et conçu des systèmes en ligne afin d'aider leurs États Membres à participer plus efficacement aux négociations intergouvernementales.

Même si le nouveau modèle de l'indice FAO des pertes vivrières ne sera pleinement opérationnel qu'à partir de 2016, il ressort des résultats préliminaires que l'indice a baissé entre 2011 et 2013 dans 56 pays, suggérant ainsi que les progrès accomplis dans la mise en place et le fonctionnement des chaînes agroalimentaires favorisent la diminution des pertes tout au long de la filière. Dans le cadre de l'Initiative «Save Food», un réseau de partenariats a été constitué avec plus de 500 membres issus d'organisations de la société civile, du secteur privé, d'organismes des Nations Unies et d'établissements universitaires et la FAO a aidé 45 pays à réduire leurs pertes et gaspillages alimentaires. La FAO a également soutenu les petits acteurs des chaînes de valeur dans 56 pays en vue de rendre celles-ci plus inclusives, efficaces et durables au niveau local.

L'affectation de ressources au secteur agricole reste un problème. Le taux d'investissement agricole calculé sur la période 2012-2013 a révélé une augmentation très marginale dans 51 pays sur 57 (90 pour cent des pays). Par ailleurs, l'augmentation de l'investissement agricole n'est pas nécessairement couplée à des affectations plus généreuses en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de la gestion durable des ressources ou de l'éradication de la pauvreté. L'approbation, en 2014, des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale marque une étape importante dans la promotion d'investissements responsables au profit de l'agriculture et de systèmes alimentaires qui contribuent à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ce qui favorise la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

Les activités de la FAO en faveur de politiques d'appui, d'instruments financiers et d'investissements ont été pleinement réalisées, toutes les cibles ayant été atteintes. Le nombre de pays ayant reçu un appui en faveur d'un investissement responsable ainsi qu'en matière de suivi, d'analyse et de réforme des politiques a été plus élevé que prévu, ce qui s'explique partiellement par la réussite des partenariats établis de longue date avec les institutions financières internationales (IFI). Trente-huit pays ont reçu un soutien de la FAO destiné à accroître les investissements responsables dans des systèmes agroalimentaires efficaces et inclusifs et, en coopération avec la Banque mondiale et d'autres IFI, la FAO a conçu des opérations novatrices en faveur de systèmes agroalimentaires efficaces et inclusifs, à hauteur de 1,8 milliards d'USD.

### **Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience**

Il est essentiel d'améliorer la résilience des agriculteurs, des pêcheurs et des forestiers afin d'assurer la sécurité alimentaire, de réduire la pauvreté et de protéger les ressources naturelles pour les générations présentes et à venir, alors que le changement climatique et les catastrophes naturelles ou d'origine humaine frappent durement les populations, endommageant ou détruisant leurs ressources et leurs moyens d'existence, surtout dans les zones rurales.

Dans l'ensemble, en termes de pourcentage de pays qui adoptent et mettent en œuvre des *systèmes institutionnels et politiques pour la réduction des risques et la gestion des crises*, les résultats sont décevants, la proportion étant descendue à 27 pour cent en 2015. Cette diminution semble due principalement à un relâchement des investissements dans ce domaine. Toutefois, l'évaluation de la contribution de la FAO aux progrès réalisés au niveau des résultantes de l'Organisation est positive. Cette contribution a été notée de modérée à significative par 50 à 70 pour cent des parties prenantes dans les pays examinés par sondage et des exemples concluants ont été relevés au Burkina Faso, au Tchad et au Niger, qui ont bénéficié du soutien de la FAO dans le cadre de l'Initiative de l'Alliance globale pour la résilience (AGIR). Par ailleurs, 38 pays ont mis au point des plans pour la réduction des risques de catastrophe et la gestion des crises dans le secteur agricole et 18 pays ont élaboré des programmes d'investissement et des stratégies de mobilisation de ressources, avec l'aide de la FAO. La réduction des risques de catastrophe incluait les nouvelles Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale, dont l'application a fait l'objet d'un soutien en Asie du Sud, au Sri Lanka, au Bangladesh et aux Maldives. Des programmes d'investissements nationaux susceptibles de bénéficier de financements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) dans le but d'améliorer les pêches ou les forêts ont été formulés dans 14 pays sur la base d'avis fournis par la FAO.

La proportion de pays qui ont une capacité élevée à moyenne-élevée de *fournir régulièrement des informations et déclencher des alertes rapides*, ainsi que d'intervenir en temps opportun, est relativement élevée – 44 pour cent – en dépit de la baisse affichée par cet indicateur de résultante par rapport à 2014 en raison de lacunes persistantes dans la collecte et l'analyse de données sur la résilience des communautés et la caractérisation des aléas. La FAO a aidé 39 pays et deux régions à entreprendre des analyses de résilience et de vulnérabilité grâce à la transposition à plus grande échelle du la Cadre intégré de classification. L'aide de la FAO au Burkina Faso, au Niger, en Somalie et au Yémen au moyen de la mesure et de l'analyse de l'indice de résilience a permis d'améliorer l'efficacité de l'analyse de la vulnérabilité

Les pays ont sensiblement amélioré leur *capacité d'application de mesures de prévention et d'atténuation*, même si le pourcentage global reste faible (17 pour cent). Grâce aux contributions volontaires qui ont été mobilisées, des mesures techniques en faveur de la prévention et de l'atténuation des risques ont pu être mises en œuvre dans 46 pays.

Plus de la moitié des pays où opère la FAO possèdent des capacités élevées à moyennes-élevées dans le domaine de la préparation et de la réaction aux crises. Quelque 76 pays ont bénéficié de l'aide de la FAO pour mettre en place des normes, des directives et des bonnes pratiques en matière de préparation aux risques et aux urgences, mais il convient de noter que la cible était de 100 pays. Dans ce domaine,

L'Organisation s'est attachée principalement à promouvoir des activités de formation aux niveaux national, sous-régional et régional concernant les Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage et les Pratiques de bonne gestion des urgences. La FAO a aidé des pays en Afrique et en Asie à renforcer leurs stratégies de préparation à la grippe aviaire.

L'Organisation a joué un rôle de chef de file pendant les urgences qui ont des répercussions importantes sur le secteur agricole. Tous les pays qui subissaient des urgences de niveau 3 (Soudan du Sud, République centrafricaine, Yémen et Philippines), ainsi que 88 pour cent des pays frappés par une urgence de niveau 1 ou 2 ont bénéficié d'un soutien de la FAO pour la coordination des interventions d'urgence. La FAO a atteint son objectif de mobilisation de ressources pour l'exercice biennal, soit 795 millions d'USD, un montant qui était destiné à soutenir les activités relatives au renforcement de la résilience et des interventions d'urgence.

### **Intégration des considérations de parité hommes-femmes dans les activités de la FAO**

L'égalité des sexes est au cœur du mandat de la FAO, qui consiste à assurer la sécurité alimentaire en améliorant les niveaux de nutrition, la productivité agricole et la gestion des ressources naturelles, ainsi que les conditions de vie des populations rurales. La FAO aide les pays à résorber la disparité entre les sexes qui persiste dans l'accès aux ressources de production, aux services et aux débouchés économiques afin de libérer le monde de la faim et de la malnutrition. Des approches et des activités visant à réaliser la parité hommes-femmes ont été incorporées dans les activités que mène la FAO au titre de tous les objectifs stratégiques.

S'agissant de contribuer à l'élimination de la faim (Objectif stratégique 1), des résultats notables ont été obtenus dans la prise en compte des questions de parité hommes-femmes dans les cadres politiques et juridiques sectoriels et intersectoriels pour la sécurité alimentaire et la nutrition, avec l'aide de la FAO, par exemple en s'attachant à faire valoir l'égalité des sexes lors de la formulation des cadres juridiques liés à la sécurité foncière en Sierra Leone et, au Guatemala, lors de l'élaboration d'une politique sur l'égalité entre les sexes et d'un cadre destiné à l'appliquer.

Les questions de parité hommes-femmes et l'intégration des populations autochtones ont été au centre des activités menées en Amérique latine et dans les Caraïbes, où la FAO a soutenu le groupe spécial pour les femmes de la CELAC, *Adelanto Mujeres*, mené par El Salvador; par ailleurs, la Déclaration de Brasilia (2014) entre le gouvernement et les organisations de la société civile, a pris acte pour la première fois des inégalités sociales et politiques auxquelles font face les femmes rurales, et la nécessité d'agir pour y remédier.

La FAO a soutenu l'élaboration et l'adoption d'indicateurs adéquats de la parité hommes-femmes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition, afin de produire des données ventilées par sexe dans certains pays. C'est ainsi qu'a été introduit le Score de diversité alimentaire des femmes aux Philippines et au Tadjikistan. Dans la même veine, on notera l'inclusion de la fonction de ventilation en fonction du sexe dans le logiciel dédié à l'enregistrement des terres au Nigeria et l'introduction de l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue en Angola, en Éthiopie, au Malawi, au Niger, au Kenya, en Afrique du Sud et au Cambodge.

Dans le cadre des activités visant à rendre l'agriculture plus productive et plus durable (Objectif stratégique 2), des écoles pratiques d'agriculture fonctionnant en liaison avec les clubs d'écoute communautaires ont été conçues spécifiquement pour les femmes rurales au Burundi, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal. Il s'agit de promouvoir l'adaptation locale et l'adoption de méthodes agricoles durables en combinant des expérimentations avec les agricultrices et des émissions sur des radios rurales, qui permettent de dispenser des formations à de petits groupes, de manière informelle, tout au long de la campagne. Dans plusieurs pays – Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Nicaragua, Costa Rica, Cuba, Panama, Paraguay et Uruguay – l'accent a été mis sur l'intégration des femmes dans les processus de transfert de technologie au profit de l'agriculture familiale, afin

d'appuyer les services de vulgarisation, les politiques agroenvironnementales de l'État et la mise en commun des expériences.

Dans la perspective d'alléger la charge de travail des femmes, plus d'une centaine de pratiques et de technologies à faible coefficient de main d'œuvre ont été analysées et diffusées en Afrique de l'Est et en Amérique latine, afin d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, l'agriculture familiale, la conservation des sols et des ressources en eau ainsi que l'adaptation au changement climatique. Les conclusions ont été communiquées par divers moyens: Foire aux connaissances de Nairobi, médias sociaux de la FAO, réseaux de partenaires, congrès et événements spécialisés. Dans le cadre de l'Initiative régionale sur la raréfaction de l'eau au Proche-Orient et en Afrique du Nord, une évaluation multidisciplinaire portant sur l'hydrogéologie, la gouvernance et la parité hommes-femmes, au moyen d'une analyse approfondie sur les sexospécificités, a permis de déterminer les contributions respectives des hommes et des femmes et montré les défis et les possibilités liés à une approche participative plus équitable et plus inclusive en matière de gouvernance des eaux souterraines.

Dans le cadre du programme «De la protection à la production» contribuant à la réduction de la pauvreté rurale (Objectifs stratégique 3), l'analyse des questions de parité hommes-femmes a été incorporée dans des études sur l'impact des transferts en espèces. Une évaluation qualitative de la contribution des transferts monétaires à vocation sociale à l'autonomisation économique des femmes a été effectuée dans le cadre d'une étude de cas réalisée au Malawi en collaboration avec ONU-Femmes, dont les résultats ont été présentés à la Commission de la condition de la femme.

La base de données sur la parité hommes-femmes et les droits à la terre porte sur 83 pays, pour lesquels elle fournit des données ventilées par sexe, ainsi que des indicateurs relatifs à la gestion des actifs et à la propriété foncière, notamment en agriculture. Elle offre un outil d'analyse juridique qui permet de donner en temps opportun des avis ciblés et concrets en matière de politiques aux États Membres de la FAO qui cherchent à mettre en place des régimes fonciers équitables sur le plan de la parité hommes-femmes et à renforcer leurs capacités dans ce domaine. Cet outil d'analyse a été utilisé avec succès dans 10 pays, auxquels la FAO a indiqué les modifications qu'il convenait d'apporter à leurs cadres juridiques afin de favoriser l'établissement de régimes fonciers plus respectueux de l'égalité des sexes.

La FAO a travaillé en partenariat avec l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et avec la Fondation Bill et Melinda Gates afin d'adapter et de valider un indicateur de l'autonomisation des femmes propre à recenser les principaux domaines d'exclusion des femmes et des hommes dans le cadre des projets de développement agricole, et cela aux fins de l'élaboration de stratégies appropriées permettant de combler les lacunes et d'assurer le suivi des résultats des projets sur le plan de l'autonomisation des femmes.

Dans le cadre du programme de coopération Sud-Sud, la FAO a encouragé l'échange d'expériences et l'apprentissage entre les gouvernements et les représentants de la société civile de 10 pays (Éthiopie, Guatemala, Iraq, Kirghizistan, Libéria, Malawi, Népal, Niger, Ouganda et Rwanda) participant à la Foire aux connaissances sur l'autonomisation économique des femmes rurales.

En Inde, l'appui technique que la FAO a fourni à la Society for Elimination of Rural Poverty (SERP) a permis de donner à 500 000 groupes d'entraide de femmes rurales pauvres les moyens de se livrer à des activités économiques et d'accéder plus aisément aux services de santé et de nutrition. La FAO a aidé le Cambodge à mettre au point la première Stratégie nationale pour le développement de l'enfant et à établir un plan d'action national pour l'intégration systématique des questions de parité hommes-femmes et l'élimination des pires formes de travail des enfants dans le secteur de la pêche.

La parité hommes-femmes, qui a été explicitement traitée en tant que dimension essentielle de l'inclusivité des systèmes alimentaires (Objectif stratégique 4), a fait l'objet de plusieurs rapports et publications techniques. L'Organisation a fourni une aide considérable destinée à accroître la participation des femmes dans plusieurs chaînes de valeur agroalimentaires (en particulier les racines



et tubercules, l'horticulture, les pêches et la production laitière) et leur accès aux marchés et aux services agricoles en Amérique latine, en Afrique et en Asie: elle a mis à disposition des intrants et des technologies apportant une valeur ajoutée, a dispensé des formations techniques et a contribué au développement d'activités commerciales.

La question de la parité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes constitue un élément important des activités que mène la FAO en matière de résilience (Objectif stratégique 5). Un recueil des bonnes pratiques qui contribuent à la résilience et à la parité hommes-femmes a été élaboré et diffusé. Des directives visant à améliorer l'égalité des sexes dans les approches territoriales ont été mises au point afin de favoriser l'accès des femmes aux terres et aux ressources naturelles en cas de catastrophes et dans des situations de crise prolongée et une aide similaire a été fournie à la Somalie et au Kenya.

Pendant l'exercice biennal, la FAO a soutenu les efforts des pays en faveur de la réduction des inégalités entre hommes et femmes afin d'améliorer la résilience des communautés, notamment par des programmes d'épargne et de crédit en faveur des femmes au Libéria, en Ouganda, au Guatemala et au Honduras; l'appui fourni aux coopératives de femmes et aux associations de productrices au Pakistan, en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, au Yémen et à Vanuatu, afin d'améliorer leur accès aux services financiers; la promotion du recours à des fourneaux à bon rendement énergétique et à des pratiques économes en combustible afin de réduire la charge de travail des femmes et leur exposition aux violences sexistes associées à la collecte de bois de feu au Soudan et au Soudan du Sud; et le déploiement des clubs Dimitra afin d'améliorer la résilience des communautés dans le cadre d'un processus équitable et participatif au Niger, au Burundi et en République démocratique du Congo, entre autres.

D'importants résultats ont été obtenus pendant l'exercice biennal concernant le renforcement des mécanismes institutionnels de la FAO en vue d'une intégration des questions de parité hommes-femmes, avec une équipe forte chargée des questions de parité, un réseau technique comprenant plus de 200 points de contact pour les questions de parité et des experts travaillant dans tous les bureaux de la FAO.

La FAO fait des progrès constants dans la création d'un environnement institutionnel favorisant l'intégration des considérations de parité hommes-femmes et les interventions visant spécifiquement des femmes, grâce à sa Politique sur l'égalité des sexes, dont 11 des 15 normes minimales ont été satisfaites, et au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui comprend 15 normes, dont 13 ont été remplies, voire dépassées.

La FAO est désormais reconnue au niveau mondial comme l'organisation chef de file dans les domaines de l'autonomisation des femmes en milieu rural et de la réduction des inégalités entre les sexes dans le secteur agricole, comme en témoigne la volonté croissante de partenaires internationaux et nationaux de collaborer avec elle. Elle a notamment élaboré, en étroite coopération avec la Banque mondiale et le FIDA, un module de formation sur les considérations de parité hommes-femmes dans l'agriculture intelligente face au climat, qui s'appuie sur les enseignements tirés et l'expérience acquise par l'Organisation.

### **Des statistiques à l'appui d'une plus grande précision dans la prise de décisions, la planification et le suivi**

Il est indispensable de disposer de données statistiques de grande qualité pour réussir la conception et le ciblage des politiques visant à réduire la faim, la malnutrition et la pauvreté rurale, ainsi que pour promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles et renforcer de la résilience face aux menaces et aux crises. Ces données constituent le socle à partir duquel les gouvernements et la communauté internationale peuvent prendre des décisions, et elles sont essentielles pour mesurer et surveiller les progrès accomplis sur la voie des objectifs et cibles de développement nationaux et

mondiaux. La FAO contribue à créer des conditions propices à la fourniture de produits statistiques de grande qualité, sous la forme de biens publics mondiaux

De nouvelles règles et normes ont été élaborées pour améliorer la qualité des statistiques produites par les pays et renforcer la comparabilité des données émanant des différents pays et régions. Par exemple, un avant-projet du Programme mondial de recensement de l'agriculture 2020 a été achevé et 20 directives et rapports techniques ont été diffusés dans le cadre de la Stratégie mondiale. Les données statistiques collectées et diffusées par la FAO ont été largement utilisées, à partir de la base de données statistiques de l'Organisation (FAOSTAT), laquelle a enregistré environ 2,5 millions de consultations, avec une augmentation du nombre d'utilisateurs situés dans des pays en développement.

Un soutien technique a été assuré pour améliorer les capacités statistiques nationales. Les bons résultats enregistrés tiennent aux partenariats et à l'utilisation stratégique des contributions volontaires, qui appuient la mise en œuvre de la Stratégie mondiale et de CountrySTAT. On a notamment amélioré la coordination et l'harmonisation du renforcement des capacités statistiques avec l'initiative PDDAA de l'Union africaine et l'initiative de renforcement des capacités de l'USAID, qui visent à faciliter l'homogénéisation, la validation et la diffusion des données nationales en Afrique subsaharienne et en Asie.

Les indicateurs mondiaux proposés par la FAO pour le cadre de suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ont été acceptés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, ce qui est d'une importance critique. La FAO a aidé à coordonner et à rapprocher les organismes statistiques du système des Nations Unies.